Mise à jour : 30/10/2026

TARIFS MISE À DISPOSITION DES SALLES

	Du lundi au samedi		Dimanche ou jour férié*	
SALLE DE SPECTACLE* (maxi 50 pers. - location sans accueil de public)	**Tarif 1**	**Tarif 2**	**Tarif 1**	**Tarif 2**
L'heure (minimum 2h)	40,00 €	26,00 €		
La demi journée (4h)	140,00 €	91,00 €	300,00 €	250,00 €

GRANDE SALLE SOUS-SOL (maxi 19 pers.)			
L'heure	28,00 €	20,00 €	
La demi journée (4h)	98,00 €	70,00 €	250,00 €

SALLE DE CHANT & SALLE D'EXPRESSION SCENIQUE (maxi 19 pers.)			
L'heure	23,00 €	16,00 €	
La demi journée (4h)	80,50 €	70,00 €	250,00 €

SALLE DE COURS (maxi 15 pers.) **& ESPACE DOCUMENTATION** (maxi 12 pers.)		
L'heure	18,00 €	14,00 €
La demi journée (4h)	63,00 €	49,00 €

BOX 1, 2 ou 3 (maxi 5 pers.)		
L'heure	13,00 €	11,00 €
La demi journée (4h)	46,00 €	39,00 €

À SAVOIR
La mise à disposition de salle n'est possible que si l'activité envisagée est compatible avec les activités et les valeurs de la Manufacture Chanson (se renseigner).

DROIT D'ACCÈS « STRUCTURE » OU « INDIVIDUEL » :
Toute personne ou structure souhaitant utiliser la location de salle doit s'acquitter d'un droit d'accès valable une saison, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante :
· Vous êtes une personne physique ? Chaque participant à la location doit s'acquitter du droit d'accès « Individuel » au tarif de 5 € TTC
· Vous êtes une structure ? La structure doit s'acquitter du Droit d'Accès « Structure » au tarif de 30 € TTC, quel que soit le nombre de participants à ses activités.

CONDITIONS TECHNIQUES :
Le maximum de personnes par salle s'entend intervenants compris et est le maximum autorisé.
Toutes les salles disposent d'un système de son avec connexion (bluetooth ou usb), de pied et cables micro, d'un piano, de tables et chaises. Sur demande, au moment de la réservation, Il est possible d'ajouter (sans frais) du matériel supplémentaire : tables, chaises, tableau Velléda, tapis de sol, projecteur vidéo, lecteur CD/DVD…
Les salles sont louées sans régisseur. Seules l'ouverture, l'installation éventuelle de matériel (si demande préalable) et la fermeture sont assurées, ceci sur le temps de la location.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES LOCATION SALLE DE SPECTACLE :
La mise à disposition de la salle de spectacle est possible uniquement sans accueil de public. L'utilisation de la régie son et lumière ou du backline n'est possible qu'avec un régisseur mis à disposition par la Manufacture Chanson au tarif de 60 € TTC/heure.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DES DIMANCHES & JOURS FERIÉS :
Délai de réservation impératif : au moins 12 jours avant le dimanche choisi.
Seules les réservations à la demi-journée ou à la journée pour ces espaces : Salle de spectacle, Grande salle sous-sol, Salle de chant et Salle d'expression, permettent l'ouverture le dimanche. Les autres salles sont ouvertes à la location uniquement les dimanches « ouverts » (Se renseigner au 01 43 58 19 94 ou par email pour connaitre les dimanches « ouverts »).

TARIFICATION (voir fiche tarif) :
· Tarif 1 : tout public à jour du droit d'accès
· Tarif 2 : stagiaires en cours de formation ou ayant suivi une formation à la Manufacture Chanson.

Pour toute demande avec un engagement de plus de 20 heures, devis personnalisé avec réduction possible de 5 à 20%.

Les intervenants, certains stagiaires ou artistes accompagnés peuvent bénéficier de tarifs réduits ou de gratuités (se renseigner).

LE FORFAIT :
Il donne accès à 10 heures au prix de 9.
· La durée de validité de ce forfait est de 3 mois à partir de la date de la première heure.
· Le règlement complet du forfait est exigé avant la première heure. Aucun remboursement, ni report de délais ne peut être effectué si des heures n'ont pas été utilisées.
· Ce forfait n'est valable que pour une même salle ou bien pour des salles aux mêmes tarifs.

ACP LA MANUFACTURE CHANSON
124, avenue de la République – 75011 Paris
01 43 58 19 94 · www.manufacturechanson.org · acp@manufacturechanson.org
Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z – Centre de formation n°11753547075
Agrément Jeunesse et Sports n°75JEP06-29 – Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

RÈGLEMENT – FONCTIONNEMENT

LOCATION D'ESPACES

Vous utilisez un espace de travail de la Manufacture Chanson. Nous vous remercions de bien vouloir vous engager à respecter et faire respecter le présent règlement et nos principes de fonctionnement.

DROIT D'ACCÈS

La mise à disposition des salles est accessible uniquement aux personnes ou structures ayant acquitté un « droit d'accès » à la Manufacture Chanson dont le montant est précisé sur la fiche « Tarifs mise à disposition des salles ». Le droit d'accès est valable, chaque saison, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Lorsque la location est effectuée par une structure (personne morale), les participants doivent être adhérents ou salariés de cette personne morale. Celle-ci s'engage à souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour les activités qu'elle organise. Lorsque la location est effectuée par un ou des particuliers, toutes les personnes présentes doivent s'acquitter du droit d'accès. Le droit d'accès est inclus dans les frais de formation pour les stagiaires de la saison en cours, quelle que soit la formation (atelier, école, formation pro.).

La mise à disposition de salle n'est possible que si l'activité envisagée est artistique et ne rentre pas en concurrence directe avec les activités de la Manufacture Chanson (se renseigner…) tout en respectant un cadre légal (est interdit toute pratique sectaire, violence, discrimination, sexisme etc.). La communication du loueur doit être parfaitement explicite et ne doit en aucun cas laisser croire que l'activité proposée est organisée par la Manufacture Chanson.

TARIFS

Les tarifs de chaque espace sont définis chaque année selon 3 catégories :

- T1 tout public,
- T2 stagiaires ou élèves en cours de formation ou ayant suivi une formation à la Manufacture Chanson.
- T3 Intervenants d'ACP la Manufacture Chanson

Des dispositions particulières de location sont appliquées pour des mises à disposition les dimanches ou jours fériés (voir détail fiche « Tarifs mise à disposition des salles »).

Le paiement complet des prestations doit être effectué en totalité avant la location.

ANNULATION

Dans le cadre d'une mise à disposition ponctuelle, toute annulation, changement d'horaire ou de durée peut être acceptée uniquement si une demande écrite est faite plus de 2 jours ouvrables avant la réservation prévue (en cas de location du lundi au samedi) et au plus tard 12 jours avant la réservation prévue en cas de location un dimanche ou jour férié.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de salle, aucune annulation ne peut être envisagée et les modifications doivent rester exceptionnelles.

RÈGLEMENT

Le « loueur » s'engage à

- Respecter le nombre maximum de personnes par salle et les règles élémentaires de sécurité (pas de feu ou autres manipulations à risque).
- Respecter scrupuleusement les créneaux horaires qui lui sont attribués. Ceux-ci comprennent le temps d'installation et de désinstallation. Merci d'y veiller particulièrement le soir au moment de la fermeture !
- Ranger correctement sa salle après utilisation (chaises pliées ou entassées, tables pliées ou rangées, papiers à la poubelle, matériel en place, etc…). Ne pas oublier d'éteindre les lumières de la salle ainsi que les radiateurs avant de partir. Merci de signaler sans faute à l'accueil si la salle n'était pas en état en début de location.
- Respecter et faire respecter l'interdiction de déplacer du matériel ou du mobilier d'une salle à une autre ou déplacer du gros mobilier (piano, canapé, armoire…) à l'intérieur d'une salle sans autorisation préalable.
- Respecter et faire respecter l'interdiction de boire ou de manger dans les salles. Seules les bouteilles d'eau sont autorisées.
- Toute activité dans les parties communes (hall, couloirs…) est interdite, notamment toute activité bruyante (musique, répétition de théâtre…)
- Respecter nos voisins, notamment en étant silencieux et en ne stationnant pas le soir sur le trottoir devant l'entrée de la Manufacture Chanson.

MATERIEL

Une base de matériel et de mobilier est disponible dans chaque salle (voir descriptif des salles). Toute demande de matériel ou mobilier supplémentaire doit impérativement être faite par email au moins 2 jours ouvrables avant la date de mise à disposition. Celle-ci sera satisfaite selon nos possibilités.

Merci de signaler à l'accueil tout problème de matériel (matériel HS, problèmes de réglages…)

Les salles sont louées sans régisseur. Seule l'ouverture, l'installation éventuelle de matériel et la fermeture sont assurés, ceci sur le temps de location. **Des conditions particulières sont à respecter pour l'utilisation de la technique en salle de spectacle (se renseigner).** Possibilité d'avoir les services d'un régisseur (voir fiche « Tarifs mise à disposition des salles »).

La Manufacture Chanson a mis en place un protocole de lutte contre les Violences Sexistes ou Sexuelles. Si vous êtes victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles, vous pouvez contacter la personne référente « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » de la Manufacture Chanson : mediation@manufacturechanson.org.

Enfin nous vous remercions de participer à la convivialité et à la bonne humeur de notre lieu en respectant l'ensemble des usagers et personnels qui le fréquentent… Et en gardant le sourire !

ACP LA MANUFACTURE CHANSON
124, avenue de la République 75011 Paris
01 43 58 19 94 · www.manufacturechanson.org · acp@manufacturechanson.org
Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z – Centre de formation n°11753547075
Agrément Jeunesse et Sports n°75JEP06-29 – Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850